

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 25 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le mercredi vingt-cinq avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	23 RUE DE LA GRENETTE - CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE A USAGE DE GARAGE AU PROFIT DE MONSIEUR CLEMENT BOUTRY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de la cession du lot de copropriété n°9, situé 23 rue de la Grenette, cadastré section CL n°80, pour un montant de 18 000 € (dix-huit mille euros), au profit Monsieur Clément Boutry ou toute société que Monsieur Clément BOUTRY pourrait constituer et dont il serait partie prenante en vue de l'acquisition ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; il est précisé qu'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 1 800,00 euros (mille huit cents euros) sera versée par Monsieur Clément BOUTRY à défaut d'avoir réitéré la promesse d'achat dans les délais à savoir le 30 novembre 2018, de son fait ou s'il refuse de réitérer l'acte après une mise en demeure ;</p> <p>Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2018 ;</p> <p>Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ;</p> <p>Impute la recette au budget 2018 de la Commune.</p>	56 min

2	23 RUE DE LA GRENETTE - CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE A USAGE DE GARAGE AU PROFIT DES EPOUX REYMOND	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de la cession du lot de copropriété n°6 situé 23 rue de la Grenette et cadastré section CL n°80, pour un montant de 25 100 euros (vingt-cinq mille cent euros), au profit des époux REYMOND ou toute société que les époux REYMOND pourraient constituer et dont ils seraient partie prenante en vue de l'acquisition ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; il est précisé qu'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 2 150 euros (deux mille cent cinquante euros) sera versée par les époux REYMOND à défaut d'avoir réitéré la promesse d'achat dans les délais à savoir le 30 novembre 2018, de leur fait ou s'ils refusent de réitérer l'acte après une mise en demeure ;</p> <p>Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2018 ;</p> <p>Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ;</p> <p>Impute la recette au budget 2018 de la Commune.</p>	57 min
3	NETTOYAGE DES GRAFFITIS : CONDITIONS D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE SUR LE DOMAINE PRIVE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le modèle de convention présenté en annexe de la délibération ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.</p>	58 min
4	ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS ROUTE DE SAINT SATURNIN - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE & CONVENTION RELATIVE AU RESEAU TELEPHONIQUE AVEC ORANGE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, MM. Aloïs Chassot, Patrick Roulet, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les conventions avec le SDES et avec Orange ci-jointes ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et les annexes financières jointes, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2018.</p>	1h01
5	POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les dispositions de la politique de régulation des collections des bibliothèques municipales, mentionnées ci-dessus.</p>	1h04

6	INDEMNITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES LIBERAUX DES COMMISSIONS ET JURYS CREEES DANS LE CADRE DES PROCEDURES DE MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES PUBLICS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide le principe d'une indemnisation forfaitaire à la demi-journée, sur la base du montant fixé pour la vacation journalière à 215,37 euros, pour les membres listés ci-avant pour leur participation à des commissions et à des jurys ad'hoc et autres instances instituées dans le cadre des procédures de mise en concurrence relevant de la législation en vigueur des marchés publics. Ce forfait est indexé sur l'évolution de l'indice brut 1er échelon d'ingénieur territorial ;</p> <p>Décide que cette indemnisation s'appliquera à la rémunération de tout membre libéral, fonctionnaire territorial ou d'état participant à des commissions, jurys ou instances similaires dont la mise en place serait nécessaire au regard de toute nouvelle réglementation ou obligation applicable à des procédures de mise en concurrence relevant des textes régissant la commande publique ;</p> <p>Décide de fixer les montants d'indemnisation et de remboursement de frais de déplacement dans les conditions exposées ci-avant.</p>	1h05
7	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA REALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE DU RESEAU DE CHALEUR - ACCEPTATION DU ROLE DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, Cristal Habitat et l'OPAC SAVOIE en vue de conclure un marché public d'audit technique approfondi du réseau de chaleur ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.</p>	1h07
8	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACHAT DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES. ACCEPTATION DU ROLE DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, Chambéry Métropole Cœur des Bauges et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Chambéry en vue de l'achat de consommables informatiques ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.</p>	1h21

9	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES POUR DES PRESTATIONS DE COMMUNICATION	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry en vue de passer un accord-cadre de prestations de communication ; Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.	1h23
10	MODALITES D'EXERCICE DES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte les modalités d'exercice du temps partiel, en faveur des agents, telles qu'elles sont proposées ; Dit qu'elles prendront effet à compter du 1er septembre 2018, et qu'il appartiendra au Maire d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et de la présente délibération.	1h24
11	RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA VILLE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la définition des ratios d'avancement tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé.	1h31
12	CONDITIONS ET MODALITES D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS EN MISSION	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le règlement des déplacements des agents en mission contenant les modalités de remboursement des frais de déplacements ; Autorise l'inscription des crédits correspondants au budget.	1h32
13	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Michel Dantin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		1h33

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 26 avril 2018

Michel Dantin
Maire

